

Message du ministre des Affaires étrangères



L'attachement du Canada aux Nations Unies n'a pas faibli depuis la fondation de cette organisation en 1945. Après 54 ans, et dans un monde où les frontières s'aplanissent de plus en plus, les Nations Unies offrent encore le meilleur espoir de solutions coordonnées et intégrées aux grandes questions qui confrontent notre planète à l'aube d'un nouveau millénaire.

De nouvelles menaces et de nouveaux défis — terrorisme, criminalité, drogues — se posent dans un monde où le conflit a changé de visage. L'insécurité économique et sociale demeure en progression dans le monde et, de plus en plus, c'est le bien-être des individus qui est menacé. Une nouvelle préoccupation pour la sécurité humaine s'inscrit en conséquence à l'ordre du jour des affaires mondiales.

Nous devons coopérer pour relever ces défis, et, pour ce faire, nous devons compter sur la vitalité des Nations Unies. C'est notamment parce qu'il reconnaissait la place centrale de l'ONU dans un système mondial que le Canada a décidé de briguer encore une fois un siège au Conseil de sécurité. Nous avons remporté ce siège, et avons entrepris un mandat de deux ans le 1^{er} janvier 1999. En nous confiant ce siège par élection, les membres de l'ONU ont reconnu l'importante contribution qu'apporte depuis longtemps le Canada à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nous avons fait de la sécurité humaine et de la protection des civils dans les conflits armés le premier point au programme de notre mandat au Conseil de sécurité. Or, c'est depuis bien avant son arrivée au Conseil que le Canada œuvre en faveur de la sécurité humaine par divers moyens. Notre direction des efforts internationaux visant à interdire les mines antipersonnel en est un exemple clair. Bien que la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel n'ait pas été négociée par la voie des Nations Unies, elle leur a été confiée et est maintenant inscrite dans le système juridique de l'ONU, seule instance pouvant donner le poids mondial dont la Convention a besoin pour servir de garantie internationale efficace.

Le Canada a aussi joué un rôle de chef de file dans une autre campagne mondiale portant sur la sécurité humaine. Depuis ses travaux préparatoires jusqu'à la présidence de la conférence de négociation, le Canada a déployé de vigoureux efforts pour la création de la Cour criminelle internationale, qui est un tribunal international chargé de juger les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre.

Ces réalisations récentes sont représentatives de l'attachement de longue date du Canada aux Nations Unies et au rôle central qui revient à l'organisme multilatéral le plus important du monde.

La production du *Guide de référence canadien sur les Nations Unies* est une façon modeste d'aider les Canadiens, et d'autres lecteurs dans le monde entier, à comprendre ce rôle en leur expliquant les fonctions clés de l'ONU et de ses nombreuses composantes, institutions et commissions. C'est aussi une façon de mettre en relief l'importance de l'ONU pour le Canada, de même que le rôle qu'a joué le Canada dans l'histoire de l'ONU pour assurer l'efficacité de cette institution mondiale essentielle. J'espère que vous y verrez un outil instructif et utile.

Lloyd Axworthy